

GRENOBLE - ECHIROLLES
20 rue Fernand Pelloutier
BP 107
38431 Echirolles Cedex
Tél. 04 76 09 50 54
Fax 04 76 40 79 93
www.ovec.fr

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Général du Commissaire aux comptes
Association Diocésaine de Grenoble
Place Lavalette
38000 GRENOBLE

Exercice clos le 31 décembre 2007



ASSOCIATION DIOCESAINE DE GRENOBLE

Place Lavalette
38000 GRENOBLE

RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- ◇ Le contrôle des comptes annuels de **l'association Diocésaine de Grenoble**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ◇ La justification des appréciations,
- ◇ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur la note « Les faits significatifs de l'exercice 2007 » de l'annexe concernant notamment les changements de méthodes de comptabilisation, et l'impact de ces changements de méthodes sur les états financiers, portant sur :

- Les immobilisations du fait de l'application pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2007 du règlement CRC 2002-10 aux seuls biens détenus par la Curie Diocésaine ainsi que la valorisation à compter de janvier 2007 des biens reçus à titre gratuit à dire d'expert figurant dans les actes notariés ;
- Les provisions pour grosses réparations reprises en report à nouveau conformément au règlement sur les actifs immobilisés.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que nous avons procédé plus particulièrement à l'examen :

- ✓ Du caractère approprié des principes comptables suivis, et plus particulièrement sur la méthode utilisée pour la décomposition et l'amortissement des immobilisations détenues par la Curie Diocésaine, dans le cadre de l'application du règlement 2002-10 et qui n'appellent de notre part aucun commentaire particulier ;
- ✓ Des comptes financiers des structures composant l'Association Diocésaine de Grenoble : Curie, ADG des services et Paroisses ;
- ✓ Du contrôle des comptes des principales structures de l'Association Diocésaine de Grenoble agrégées depuis l'exercice 2006 ainsi que des retraitements opérés sur les opérations réciproques effectuées en interne.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport sachant que l'application du règlement sur les actifs sera étendue en 2008 aux Paroisses.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents présentés aux membres de l'Association Diocésaine sur la situation financière et les comptes annuels.

Echirolles, le 13 juin 2008

SOVEC

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble
représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine Paccoud', written over a horizontal line.

Martine PACCOUD
Commissaire aux comptes

BILAN

EXERCICE : 2007

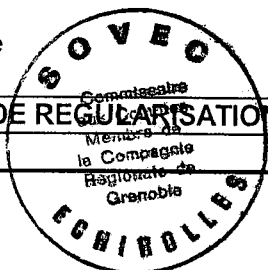
ACTIF				
	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORT/PROV.	NET AU 31/12/07	NET AU 31/12/06
ACTIF IMMOBILISE				
- immobilisations incorporelles concessions, brevets ,licences,...	157 538	66 279	91 259	6 024
- immobilisations corporelles				
terrains	237 764		237 764	251 149
constructions	13 519 686	4 035 321	9 484 365	8 949 574
installations techniques, matériel	313 285	136 608	176 677	148 426
autres immobilisations corporelles	3 749 721	2 768 924	980 797	823 955
biens en instance de réalisation	226 449		226 449	226 450
immobilisations corporelles en cours	458 540		458 540	331 839
- immobilisations financières				
participations et créances rattachées				
autres immobilisations financières	950 302		950 302	951 913
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 613 285	7 007 132	12 606 153	11 689 330
ACTIF CIRCULANT				
- stocks et en-cours	24 575	4 500	20 075	26 873
- créances				
usagers et comptes rattachés	148 455		148 455	138 402
autres créances	1 407 698		1 407 698	7 139 517
- valeurs mobilières de placement	25 699 630	1 075 381	24 624 249	19 072 709
- disponibilités	4 013 646		4 013 646	3 041 153
TOTAL ACTIF CIRCULANT	31 294 004	1 079 881	30 214 123	29 418 654
COMPTES DE REGULARISATION				
- charges constatées d'avance	68 509		68 509	59 539
TOTAL COMPTES REGULARISATION	68 509	0	68 509	59 539
TOTAL ACTIF	50 975 797	8 087 013	42 888 784	41 167 524



BILAN

EXERCICE : 2007

PASSIF		
	EXERCICE N 31/12/07	EXERCICE N-1 31/12/06
CAPITAUX PROPRES		
- fonds associatif		
fonds associatif sans droit de reprise	23 033 652	22 646 221
- réserves		
réserves statutaires ou contractuelles		
réserves réglementées		
autres réserves	13 826 973	12 060 304
- report à nouveau	1 448 054	449 915
- résultat de l'exercice	1 053 146	1 997 072
- subvention d'investissements		
- provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	39 361 824	37 153 512
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	223 443	653 837
DETTES		
- emprunts obligataires	1 616	1 692
- comptes courants et dettes financières diverses	1 487 608	1 466 009
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 072	316 759
- dettes fiscales et sociales	430 464	364 083
- autres dettes	1 115 434	1 208 577
TOTAL DETTES	3 282 193	3 357 120
COMPTE DE REGULARISATION		
- produits constatés d'avance	21 324	3 055
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION	21 324	3 055
TOTAL PASSIF	42 888 784	41 167 524

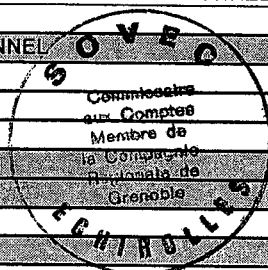


COMPTES DE RESULTAT

(après annulation des opérations "consolidées" pour 2007)

EXERCICE : 2007

	EXERCICE N 1/1/07 AU 31/12/07	EXERCICE N-1 1/1/06 AU 31/12/06	ECART % N / N-1
PRODUITS D' EXPLOITATION			
Collectes (Denier, Quêtes, Casuel, Dons courants)	8 283 017	9 031 972	
Revenus des activités annexes	695 118	685 410	
Subventions reçues	18 418	11 738	
Autres produits	467 390	439 976	
Reprises sur provisions et transfert de charges	48 977	185 672	
Legs et Donations	267 626	1 582 254	
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	9 780 545	11 937 022	-18,07%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés	481 571	494 159	
Autres achats externes	3 717 523	3 605 959	
Impôts, taxes et versements assimilés	241 929	239 723	
Rémunération du personnel et charges sociales	2 845 635	2 639 940	
Subventions accordées par l'association	1 950 952	2 197 086	
Dotations aux amortissements	527 307	455 484	
Autres charges	93 766	92 173	
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	9 858 683	9 724 523	1,38%
RESULTAT EXPLOITATION	-78 138	2 212 499	
PRODUITS FINANCIERS			
Reprises sur provision et transferts de charges	124 643	110 238	
Intérêts et produits financiers	1 626 939	819 090	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 751 583	929 327	ns
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions	820 398	142 036	
Intérêts et charges financières	131 136	188 489	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	951 534	330 525	ns
RESULTAT FINANCIER	800 048	598 803	
RESULTAT COURANT	721 911	2 811 301	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Cessions éléments actifs	712 033	500 540	
Reprises provisions	181 909	290 777	
Autres produits exceptionnels	592 615	230 591	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 486 558	1 021 908	ns
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Valeurs nettes comptables éléments actifs cédés	26 943	62 696	
Autres charges exceptionnelles	1 070 890	1 645 138	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 097 833	1 707 834	ns
RESULTAT EXCEPTIONNEL	388 725	-685 926	
IMPOT SOCIETE TAUX REDUIT	57 489	128 302	
TOTAL DES PRODUITS	13 018 686	13 888 257	
TOTAL DES CHARGES	11 965 539	11 891 184	
EXCEDENT OU DEFICIT	1 053 147	1 997 073	



Modalités d'établissement des comptes de L'Association Diocésaine de Grenoble : Exercice 2007

Les comptes de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables édictées par la Conférence des Evêques de France ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les documents comptables présentés concernent l'ensemble des « entités » de l'Association Diocésaine de Grenoble, et ce conformément aux nouvelles obligations de présentation des comptes « consolidés », et intègrent les comptes de la curie, les services diocésains et les paroisses.

Contexte de la présentation des comptes de l'exercice 2007 :

Pour la deuxième année, la présentation des comptes de l'association intègre l'ensemble des comptes des structures composant l'association y compris les paroisses. De ce fait, la comparaison avec 2006 devient pertinente.

Dans le cadre d'une information comparative, certains tableaux contiennent des données de l'exercice 2006.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Les activités de l'association diocésaine sont réparties en différentes structures comptables :

La curie diocésaine (services « centraux » regroupés autour de l'Evêque)

- ADG Equipements religieux (établissement principal), dans laquelle sont traitées les opérations liées à l'immobilier
- ADG Personnes, dans laquelle sont traitées les opérations liées au personnel
- ADG Maison diocésaine, dans laquelle sont traitées les opérations liées à la gestion de la maison
- ADG Pèlerinages, dans laquelle sont traitées les opérations de la direction des pèlerinages
- ADG Assurances, dans laquelle sont traitées les opérations déléguées à l'association diocésaine par convention avec la Mutuelle St Christophe.
- ADG Cathédrale, dans laquelle sont traitées les opérations liées à l'activité et la vie de la cathédrale de Grenoble, depuis le 01/01/2006



- ADG Caisse des paroisses, dans laquelle sont traitées les opérations de dépôts des fonds à placer des établissements paroissiaux, avec une gestion en portefeuille des sommes ainsi déposées, depuis le 01/01/2006

Il existe en outre 3 structures créées pour répondre à la nécessité de sectorisation et de la fiscalisation de certaines activités annexes de l'association diocésaine, et ce, conformément à la réponse de la direction des services fiscaux de l'Isère dans le cadre des instructions du 15 septembre 1998 et du 16 février 1999. Ainsi, à compter de l'arrêté des comptes au 31/12/2000, les établissements suivants ont été créés :

- ADG Equipements religieux secteur lucratif, pour le suivi des opérations de refacturation des prestations de services rendues aux associations ayant un lien canonique avec l'association diocésaine
- ADG Personnes secteur lucratif, pour le suivi des opérations liées à la revue "RELAIS 38", bénéficiant du régime de la presse associative
- ADG Maison diocésaine secteur lucratif, pour les refacturations de consommables à des structures tierces au sein de la maison diocésaine

Les structures paroissiales

Il s'agit des comptes des 47 paroisses dépendant de l'association diocésaine sur le territoire du département de l'Isère, dont 6 paroisses de la Zone Pastorale de Vienne intégrées depuis le 1^{er} janvier 2006.

La « Zone Pastorale de Vienne »

Pour les exercices 2006 et 2007, dans le cadre de l'obligation de présentation des comptes « consolidés », les comptes de cette structure pastorale, dont le territoire est composé d'une partie des trois diocèses de Grenoble, Lyon et St Etienne, sont intégrés.

Suite à une décision des trois Evêques des diocèses concernés, il a été décidé l'arrêt pur et simple de cette « zone pastorale » à compter du 1^{er} septembre 2006.

Aussi, dans le cadre de la présentation des comptes 2007, et compte tenu de la délégation de gestion donnée par les Evêques de Lyon et St Etienne, les comptes de ladite « zone pastorale » figurent dans la « consolidation » des comptes de l'association diocésaine de Grenoble. Durant l'exercice 2007, les opérations de liquidation des comptes ont été entamées (vente des portefeuilles, règlement des dettes, encaissements des créances).

Les comptes 2007 de la Zone Pastorale de Vienne, intégrés en produits et charges dans les comptes du diocèse de Grenoble, tiennent compte de la quote-part des revenus 2007 à reverser aux deux autres diocèses (Saint Etienne et Lyon).

Les services et mouvements

Il s'agit d'un certain nombre de structures exerçant des activités pastorales sous la responsabilité de l'Evêque de Grenoble-Vienne ayant chacune une comptabilité propre.



Annexe « liste des établissements »

LES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2007

L'arrêté des comptes de l'exercice 2007 est marqué par les faits suivants :

- cessions immobilières impactant de manière notable les postes de produits exceptionnels, dans le cadre d'un arbitrage volontaire sur le patrimoine, réfléchi avec les paroisses ;
- financement sur une année complète de 17 postes de salariés LEME (Laïcs en Mission Ecclésiastique) de la Zone Pastorale de Vienne entraînant l'augmentation significative des subventions aux associations employeurs – et notamment à l'ADP DG ;
- du fait des cours de bourse au 31/12/07, une provision pour dépréciation des titres en portefeuille (obligations) est comptabilisée pour 820.000 euros et une reprise de provision de 124.000 euros a été comptabilisée.

Les obligations comptables du règlement CRC 2002-10 sur les actifs, les nouvelles règles et normes d'évaluation des actifs n'ont été appliquées en 2007 que sur les comptes de la curie et seront appliquées à l'ensemble des biens de l'association en 2008. L'inventaire complet desdits actifs est en cours par un expert en immobilier.

Changements de méthode :

Immobilisations :

- Pour la première fois en 2007, le règlement CRC 2002-10 a été appliqué aux immobilisations de la Curie Diocésaine. Après consultation du CDAE, il a été décidé d'appliquer la méthode prospective pour les immobilisations décomposables et de ne pas modifier les plans d'amortissement antérieurs pour les immobilisations non décomposables. Les changements de durées d'amortissement éventuels des immobilisations non décomposables ont été pris en compte uniquement pour les acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2007.

La décomposition des immeubles a porté sur les bâtiments entrés dans le patrimoine de la curie postérieurement à l'année 1995, car seuls ces bâtiments pouvant être évalués à partir d'éléments fiables. Il a été retenu 4 composants :

- gros œuvre
- aménagements
- plomberie, chauffage, électricité, câblage
- toiture, couverture, étanchéité

Les durées d'amortissement de ces composants sont modulées en fonction de la qualité des ouvrages. L'estimation des durées d'amortissement variant selon les règles fixées par le CDAE conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10 et décrites dans le paragraphe « méthodes comptables » ci-dessous.

L'impact de ce changement de méthode d'amortissement représente un complément de dotation aux amortissements d'environ 31 Keuros sur les comptes de la Curie au 31/12/2007 (cf. tableau en annexe).



- A compter de 2007, les transferts de biens à titre gratuit sont valorisés au montant de l'estimation à dire d'expert figurant dans les actes notariés et sont décomposés s'il s'agit de biens immobiliers et amortis selon les nouvelles règles fixées par le CDAE et conformes au règlement CRC 2002-10 ;

- Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-10, le CDAE a revu les durées d'amortissement des immobilisations afin de faire correspondre ces dernières à la durée d'utilité réelle des biens dans l'association.

Provisions pour grosses réparations :

Les provisions pour grosses réparations au 31 décembre 2006 ont été mises en report à nouveau conformément au nouveau règlement appliqué au 1^{er} janvier 2007 sur les actifs immobilisés puisque ces provisions étaient historiquement constituées pour couvrir de grosses réparations qui doivent désormais être immobilisées. L'impact sur le report à nouveau est de 245 K€ au 31/12/2007.

METHODES COMPTABLES

LES IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

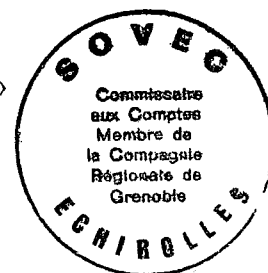
Cependant, la nature et l'origine des immeubles ont conduit, pour les immeubles propriétés de l'association avant 1975, à une évaluation empirique basée sur la valeur vénale des biens à cette date, et ce à partir d'un fichier ancien ne reprenant pas souvent la valeur d'origine.

Les immobilisations de la curie sont amorties à compter de cet exercice selon la méthode linéaire prorata temporis. Ce mode d'amortissement sera également appliqué aux acquisitions d'immobilisations des paroisses dès l'exercice 2008. Lors de la cession, la sortie du bien se fait à la date de vente de celui-ci, prorata temporis.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

- logiciels	3 à 7 ans
- matériel informatique	5 à 7 ans
- matériel de bureau	5 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel divers	5 ans
- mobilier de bureau	15 ans
- toiture et charpente	30 à 50 ans
- installations et agencements	15 ans à 50 ans
- constructions	50 ans à 100 an
- linge d'église	15 ans

Annexe « suivi immobilisations »



LES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexe « état des créances »

TITRES DE PLACEMENTS

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'achat. Le calcul des plus ou moins values lors des ventes se fait selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

A la fin de l'exercice, une provision est constituée pour tenir compte des éventuelles moins-values latentes qui sont déterminées par différence entre le coût d'achat et le cours de bourse au 31 décembre (hors coupons courus pour les titres relevant de la catégorie des obligations).

Annexe « composition portefeuille »

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges restant en compte au 31 décembre 2007 vont s'apurer sur l'exercice 2008 avec la mise en place définitive du projet informatique.

Les autres provisions présentes à l'ouverture de l'exercice ont été :

- Reprises pour la partie utilisée au cours de l'exercice 2007, en ce qui concerne :
 - o le projet informatique. Le solde, à savoir 43 K€, sera apuré en 2008 avec la fin du déploiement,
 - o les travaux effectués dans les établissements de la curie ou les paroisses ;
- Mises en report à nouveau en ce qui concerne les provisions pour grosses réparations,
- Conservées en l'état pour l'arrêté des comptes 2007, en ce qui concerne la provision pour risque de la Zone de Vienne. Cette provision dotée à hauteur de 180,2 K€ pour des gros travaux sur les bâtiments en gestion par la Zone de Vienne sera répartie entre les 3 diocèses selon le texte validé par les Evêques en 2007.

Annexe « suivi des provisions »

DONS ET LEGS

Le traitement comptable prend en considération les différentes étapes de l'entrée dans le patrimoine des biens apportés dès l'acceptation de la libéralité par le conseil d'administration, en distinguant :

- les biens destinés à être cédés,
- les biens destinés à rester de manière durable dans l'association,
- les biens affectés.

1/ Biens destinés à être cédés :

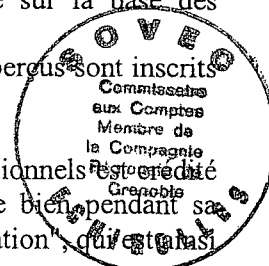
Dès la date de l'autorisation administrative, des biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus pour la valeur estimée, nette de frais d'acquisition pouvant grever ces biens.

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la succession de ces biens, le compte 471 XXX "legs ou donations en cours de réalisation" est crédité ou débité des montants encaissés ou décaissés, et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est modifié sur la base des versements constatés.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les produits d'exploitation perçus sont inscrits en résultat ainsi que les charges de fonctionnement correspondantes.

Lors de la réalisation effective du bien, le compte correspondant de produits exceptionnels est crédité du montant exact et définitif de la vente, net de frais de vente ayant grevés le bien pendant sa transmission, par le débit du compte 471 XXX "legs et donations en cours de réalisation", qui est ainsi soldé pour le bien concerné.

Les charges exposées au-delà de la valeur de la succession ou de la donation sont inscrites en résultat.



2/ Biens destinés à rester de manière durable dans l'association :

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables mis à disposition de l'association pour la réalisation de son objet social sont considérés comme des apports au fonds associatif.

A partir de l'autorisation administrative, le traitement comptable consiste à enregistrer les biens selon les règles habituelles d'entrée au bilan, selon la catégorie des biens dont il s'agit, avec pour contrepartie un compte de passif (1025XX).

3/ Biens affectés :

Les legs et donations enregistrés en produits et affectés par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini ne sont pas forcément employés en totalité en fin d'exercice. Le solde est inscrit dans le compte "fonds dédiés au passif du bilan", en contrepartie d'un compte de charges "engagements à réaliser sur legs et donations affectés"

Les engagements reçus (legs et donations pour lesquels l'autorisation administrative est obtenue) qui n'ont pas fait l'objet de contrepartie en trésorerie (via les comptes 471 XXX) sont présentés en hors bilan.

Annexe « engagement hors bilan successions »

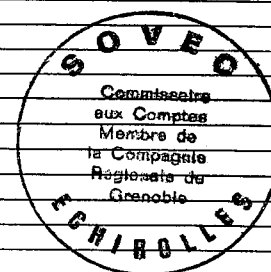
ENGAGEMENTS HORS BILAN

A l'exception des successions (tableau an annexe cf. infra), il existe les engagements suivants :

- **TRAITEMENT DES PRETRES** : d'après le droit canon, chaque Evêque doit assurer un niveau de vie décent aux prêtres, et ce jusqu'à la fin de leur vie. Cette obligation ne peut-être quantifiée à ce jour, du fait notamment des refontes en cours des régimes de retraite des prêtres.
- **INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE DES SALARIES** : l'estimation approchée des indemnités de départ à la retraite des salariés de l'association est de 60 380 euros (salaires et charges, dans l'hypothèse d'un départ à la retraite des salariés à 65 ans, d'une augmentation des salaires de 2,5 % par an et d'un taux de rotation de 1 %)



Code	Libellé	OBSERVATIONS
ADG ASSUR	ADG ASSURANCES	
ADG AVIT	ADG MAISON ST AVIT	
ADG CAISSE	ADG CAISSE DES PAROISSES	ANNEE ENTIERE EN 2007
ADG CATH	ADG CATHEDRALE	
ADG ER	ADG EQUIP RELIGIEUX	
ADG FISC ER	ADG FISC EQUIP RELIGIEUX	
ADG FISC MD	ADG FISC MAISON DIOCESAINE	
ADG FISC P	ADG FISC PERSONNES	
ADG MD	ADG MAISON DIOCESAINE	
ADG P	ADG PERSONNES	
ADG PELE	ADG PELERINAGES	
ADG ZPV	ADG ZONE PASTORALE VIENNE	EN COURS DE LIQUIDATION
ARCHI 1	ARCHIDIAZONE ST HUGUES	
ARCHI 2	ARCHIDIAZONE ND SALETTE	
ARCHI 3	ARCHIDIAZONE ST BRUNO	
ARCHI 4	ARCHIDIAZONE ST JEAN BAPTISTE	
ARCHI 5	ARCHIDIAZONE ST MAURICE	NOUVEAU EN 2007 SUITE ARRET ZONE
AUMHOP BEAUREPAIRE	AUMONERIE HOPITAL BEAUREPAIRE	NOUVEAU EN 2007
AUMHOP BOURGOIN	AUMONERIE HOPITAL BOURGOIN JALLIEU	NOUVEAU EN 2007
AUMHOP NORD	AUMONERIE HOPITAL NORD	NOUVEAU EN 2007
AUMHOP ST HILAIRE	AUMONERIE PETITES ROCHES	NOUVEAU EN 2007
AUMHOP SUD	AUMONERIE HOPITAL SUD	NOUVEAU EN 2007
AUMHOP VIENNE	AUMONERIE HOPITAL LUCIEN HUSSEL	NOUVEAU EN 2007
AUMHOPVOIRON	AUMONERIE HOPITAL VOIRON	NOUVEAU EN 2007
AUMPRI ST QUENTIN	AUMONERIE PRISON ST QUENTIN FALLAVIER	
AUMPRI VARCES	AUMONERIE PRISON VARCES	
AUMSCO LIERS	AUMONERIE SCOLAIRE ARC EN LIERS	
AUMSCO BELLEDONNE	AUMONERIE COLLEGE BELLEDONNE	
AUMSCO BONNEV	AUMONERIE COLLEGES DE BONNEVEAUX	
AUMSCO LEMPS	AUMONERIE SCOLAIRE GRAND LEMPS	
AUMSCO MORESTEL	AUMONERIE SCOLAIRE MORESTEL	
AUMSCO MOULINIÈRE	AUMONERIE COLLEGE MOULINIÈRE	
AUMSCO PONT DE BEAUVOISIN	AUMONERIE PONT DE BEAUVOISIN	
AUMSCO ST CHEF	AUMONERIE SCOLAIRE ST CHEF	
AUMSCO ST THOMAS	AUMONERIE SCOLAIRE ST THOMAS	
AUMSCO TOUVET	AUMONERIE COLLEGE TOUVET	
AUMSCO TULLINS	AUMONERIE SCOLAIRE TULLINS	
AUMSCO VALAVI	AUMONERIE SCOLAIRE VALAVI	
AUMSCO VINAY	AUMONERIE SCOLAIRE DE VINAY	
LIE01 ST ANTOINE	PALAIS ABBATIAL ST ANTOINE	
LIE02 ND OSIER	SANCTUAIRE ND OSIER	
LIE03 ESPARRON	HERMITAGE ESPARRON	
PAR01	PAROISSE NOTRE DAME DE L'ESPERANCE	
PAR02	PAROISSE JEAN XXIII	
PAR03	PAROISSE CHRIST ROI	
PAR04	PAROISSE ST PAUL SANS FRONTIERES	INCLUS EN 2007
PAR05	PAROISSE LA STE TRINITE	
PAR06	PAROISSE ST THOMAS	
PAR07	PAROISSE ST MATTHIEU DU ST EYNARD	
PAR08	PAROISSE ST MARTIN DU NERON	
PAR09	PAROISSE ST MICHEL DU DRAC	
PAR10	PAROISSE CHARLES DE FOUCAULD	
PAR11	PAROISSE ST LOUP	
PAR12	PAROISSE ST PAUL DE LA ROMANCHE	
PAR13	PAROISSE ST JEAN DE LA CROIX	
PAR14	PAROISSE LA CROIX DE BELLEDONNE	
PAR15	PAROISSE ST MARTIN DU MANIVAL	
PAR16	PAROISSE LA CROIX DE VALCHEVRIERE	
PAR17	PAROISSE NOTRE DAME D'ESPARRON	
PAR18	PAROISSE ST BERNARD EN OISANS	
PAR19	PAROISSE ST PIERRE JULIEN EYMARD	
PAR20	PAROISSE ST ELOI	
PAR21	PAROISSE STS APOTRES	
PAR22	PAROISSE STE THERESE DE L'ENFANT JESUS	
PAR23	PAROISSE ST BRUNO DE CHARTREUSE	
PAR24	PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE	
PAR25	PAROISSE NOTRE DAME DE MILIN	
PAR26	PAROISSE STE MARIE DE BIEVRE LIERS	
PAR27	PAROISSE ST PAUL DE TOUTES AURES	
PAR28	PAROISSE ST PIERRE DES CHAMBARANDS	
PAR29	PAROISSE ST LUC DU SUD GRESIVAUDAN	
PAR30	PAROISSE ST JOSEPH DES 2 RIVES	
PAR31	PAROISSE ST THOMAS DE ROCHEBRUNE	
PAR32	PAROISSE STE CROIX	
PAR33	PAROISSE NOTRE DAME DES NOYERAIES	
PAR34	PAROISSE ST FRANCOIS D'ASSISE	
PAR35	PAROISSE ST PIERRE DU PAYS DES COULEURS	
PAR36	PAROISSE ST MARTIN DE L'ISLE CREMIU	
PAR37	PAROISSE STE BLANDINE DE BOURBRE	
PAR38	PAROISSE ST PAUL DES 4 VENTS	
PAR39	PAROISSE ST HUGUES DE BONNEVAUX	
PAR40	PAROISSE STE ANNE	



Code	Libellé	OBSERVATIONS
PAR41	PAROISSE ST JACQUES DE LA MARCHE	
PAR42	PAROISSE STE BLANDINE 2 VALLEES	
PAR43	PAROISSE SANCTUS EN VIENNOIS	
PAR44	PAROISSE BIENHEUREUSE MERE THERESA	
PAR45	PAROISSE ST BENOIT PAYS BEAUREPAIRE	
PAR46	PAROISSE ND SOUCES EN SANNE DOLON	
PAR47	PAROISSE ST PIERRE PAYS ROUSSILLONNAIS	
PAR99	PAROISSES OPE CONSOLIDATION	
SER AIDE	SER AIDES AUX PRETRES	
SER ARCHIVES	SER ARCHIVES	
SER ART SAC	COMMISSION ART SACRE	
SER CDVR	CONSEIL DIOCESAIN VIE RELIGIEUSE	
SER CEP	CENTRE ECHANGE PRIERE	
SER COOP	COOPERATION MISSIONNAIRE	
SER DDAL	DELEGUE DIOCESAIN APOSTOLAT LAICS	
SER DIACRES	SER DIACRES	
SER ESD	SER ENTRAIDE SACERDOTALE DIOCESAINE	
SER ESPERER	SER ESPERER	
SER FAM	SER PASTORALE FAMILIALE	
SER GREPO	SER GREPO	
SER GRM	SER GROUPE RELATIONS MUSULMANS	
SER HANDI	SERVICE DIOCESAIN PASTORALE TOUT HANDICAP	
SER ITALIEN	SER MISSION CATHOLIQUE ITALIENNE	
SER JEUNES	PASTORALE DES JEUNES	
SER JOC	SERVICE JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE	
SER MIGRANTS	PASTORALE DES MIGRANTS	
SER OECUM	SER OECUMENISME RELATIONS	
SER OFFIC	SER OFFICIALITE	
SER OUVRIER	SER MISSION OUVRIERE	
SER PRESBYTERE	SER CONSEIL PRESBYTERAL	
SER PRTL	PASTORALE REALITES TOURIME LOISIRS	
SER PSL	SERVICE PAST SACRAMENTELLE LITURGIQUE (PSL)	
SER PSS	SERVICE DIOCESAIN PASTORALE SANTE SOCIALE	
SER RURAL	SER MISSION RURALE	
SER SDCC	SERVICE DIOCESAIN CATECHESE CATECHUMENAT (SDCC)	NOUVEAU EN 2007 TRANSFERT ACTIVITE
SER SDV	SERIVCE DES VOCATIONS	
SER SECTES	SER PASTORALE SECTES NOUVELLES CROYANCES	
SER SEDIFO	SERVICE DIOCESAIN FORMATION	
SER SIF	SERVICE INCROYANCE ET FOI	
SER SOURCE	SERVICE DE LA SOURCE	
SER VICAIRE	SER VICAIRES GENERAUX	FIN EN 2007 SUPPRESSION ETS
SER VIETNAM	SER COOPERATION MISS SOLIDARITE VIETNAM	



EXERCICE : 2007

SUIVI IMMOBILISATIONS

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	Acquisitions, apports, création virements : augmentation*	Cessions, mises hors service, virements : diminution	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles				
logiciels *	56 437	101 101	0	157 538
Immobilisations Corporelles				
terrains	251 149	0	13 385	237 764
constructions sur sol propre **	12 611 910	1 407 985	500 210	13 519 685
construction sur sol d'autrui	39 148	0	0	39 148
installations générales, agencements	2 815 191	106 102	0	2 921 293
matériel, mobilier et outillage	229 714	46 542	0	276 256
matériel de transport	6 000	22 255	0	28 255
matériel de bureau et informatique *	693 926	207 564	103 438	798 052
Biens en instance de réalisation				
biens des successions	226 450	0	0	226 450
Travaux en cours ***	331 839	1 009 554	882 853	458 540
Total 1	17 261 764	2 901 103	1 499 886	18 662 981
Immobilisations financières				
titres immobilisés	886 814	0	0	886 814
Prêts et avances	65 099	28 495	30 106	63 488
Total 2	951 913	28 495	30 106	950 302
TOTAL GENERAL 1 + 2	18 213 677	2 929 598	1 529 992	19 613 283

* mise en œuvre projet informatique

** valorisation des transferts de biens à titre gratuit, changement de méthode : aep varacieux, aep pont en royans aep de chatte, et mouvements internes sur constructions de la zone pastorale de Vienne

*** chantiers paroissiaux encours : maisons paroissiales Jean 23 et St Pierre Julien Eymard



Association Diocésaine de Grenoble

EXERCICE : 2007

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D' 1 AN
Actif immobilisé			
- prêts	63 488	33 824	29 664
Actif circulant			
- usagers et clients	148 455	148 455	
- personnel et comptes rattachés	44 421	44 421	
- taxe sur la valeur ajoutée	38 724	38 724	
- débiteurs divers	1 324 554	1 324 554	
- charges constatées d'avance	68 509	68 509	
TOTAL	1 688 151	1 658 487	29 664

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D' 1 AN
- emprunts obligataires	1 616	305	1 311
- emprunts et dettes financières diverses **	1 487 608	21 586	1 466 021
- fournisseurs et dettes rattachés	247 072	247 072	
- usagers et clients créditeurs	4 809	4 809	
- personnel et comptes rattachés	104 748	104 748	
- sécurité sociale et autres organismes	200 096	200 096	
- impôts sociétés	63 459	63 459	
- taxe sur la valeur ajoutée	47 355	47 355	
- autres impôt et taxes	14 803	14 803	
- autres dettes	1 110 626	1 110 626	
- produits constatés d'avance	21 324	21 324	
TOTAL	3 303 516	1 836 183	1 467 332

** fonds en gestion SCI MEYLAN / ADG CTM suite vente séminaire, portefeuille à l'actif



EXERCICE : 2007

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE : augmentation	REPRISE DE L'EXERCICE : diminution	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
Provision pour risques et charges (comptes 15)				
travaux paroisses complément *	202 359	0	202 359	0
travaux églises *	125 204	0	125 204	0
informatique diocèse	33 390	0	33 390	0
informatique paroisses	79 235	0	66 070	13 165
projet informatique formation	30 000	0	0	30 000
provision dans les comptes zone pastorale de vienne **	183 649	0	3 372	180 277
Total 1	653 837	0	430 395	223 443
Provisions pour dépréciations - provision pour dépréciation des titres (compte 59)				
	379 627	820 398	124 643	1 075 382
Total 2	379 627	820 398	124 643	1 075 382
TOTAL GENERAL 1 + 2	1 033 464	820 398	555 038	1 298 825

* incorporation en report à nouveau cf. commentaire dans le document "méthodes comptables" pour 245 K€

** ces provisions seront partagées lors des répartitions d'actifs de la "zone pastorale de vienne" en 2008

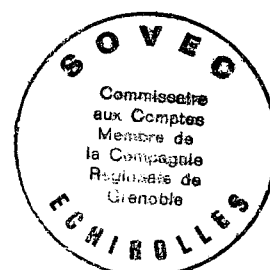


EXERCICE : 2007

SUCCESSIONS : ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2007

(NORMES COMPTABLES CNC 1998)

DATE A.P.	ACTIF NET SUCCESSORAL	ACTIF NET REALISE (PRODUITS OU AUTRES)	ACTIF NET (IMMOBILISE OU AUTRE)	RESTE A REALISER
26/09/2006	16 640,76	16 640,76		
02/06/2006	1 500,00			1 500,00
29/11/2005	21 188,07			21 188,07
06/08/2007	30 323,10	30 323,10		
-	4 573,00			4 573,00
29/06/2007	1 524,49			1 524,49
13/12/2002	123 246,24	123 246,24		
13/12/2002	101 328,06	101 328,06		
30/05/2006	1 280,49	1 280,49		
02/04/2007	19 008,64	19 008,64		
12/03/2007	1 436,70	1 436,70		
05/11/2007	100 319,29	28 557,86		71 761,43
30/04/2003	130 379,57	109 036,57	21 343,00	
-	17 111,64	17 111,64		
17/08/2007	24 682,30	24 682,30		
24/02/2006	126 990,05			126 990,05
29/07/2005	387 816,61	387 816,61		
-	22 257,55			22 257,55
25/10/2007	8 563,91	8 440,23		123,68
TOTAUX	1 140 170,47	868 909,20	21 343,00	249 918,27



Association Diocésaine de Grenoble

EXERCICE : 2007

COMPTES DE REGULARISATIONS

REGULARISATIONS : ACTIF	
- charges constatées d'avance	68508,68
TOTAL	68 508,68

REGULARISATIONS : PASSIF	
- détail des produits constatés d'avance	21324,27
TOTAL	21324,27



EXERCICE : 2007

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES HORS RESULTAT

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds dotation				23 033 652
fonds dotation	22 646 221			22 646 221
incorporation fonds dotation (transfert actif à ADG ER, incorporation établissements) ***	0	387 431	0	387 431
Réserves				13 826 972
réserves	12 060 303		0	12 060 303
affectation de résultat 2006		1 766 669		1 766 669
dont réserves affectées à des projets *	3 555 500	925 000		4 480 500
Reports à nouveau				1 448 054
reports à nouveau	449 915		0	449 915
résultat à affecter paroisses, services et incorporation provisions dotées ADG ER : décision mise en réserves à prendre **	0	998 139		998 139
Total	35 156 439	3 152 239	0	38 308 678

* dont mise en réserves résultat 2006 par Curie : 925 000
 ** dont provisions pour travaux paroisses : 245 113
 *** transfert à titre gratuits actif immobilier : 327 033
 (valorisation actes notariés)

